





12 au 14 septembre 2025

Argences – Centre-ville et autour du moulin de la Porte

Bulletin d'inscription à retourner par courrier accompagné avec les documents suivants :

- Extrait K Bis ou carte de commerçant non sédentaire
- Attestation d'assurance multirisques en cours de validité

SOCIETE :			
NOM :			_ Prénom :
N° et rue :			
Code Postal :	Ville :		
Tél. :	Co	urriel :	
Produits mis en ve	ente :		
			es produits artisanaux fabriqués à partir de matériaux naturels tels la corne, le verre, ainsi que des peintures ou des produits agricoles
Vendredi 12 septe	mbre – de	e 18h à minuit	
Samedi 13 septem	bre – de 1	.0h à 22h	
Dimanche 14 sept	embre – d	e 10h à 18h	
Nombre de persor	ines prése	entes :	
Mètre linéaire :			
Branchement élec	trique :		
☐ Oui	Non	Ampérage :	Descriptif :
			vos soins, idem pour l'éclairage de votre stand.
Eau : 🗌 Oui	Non		

Office de Tourisme Val ès dunes 1 rue Guéritot − 14370 Argences 2 02 31 85 38 82 Officetourisme@valesdunes.fr





MÉDIÉVALES 12 au 14 septembre 2025

RÈGLEMENT

<u>Inscription obligatoire</u>, toute inscription sera prise en compte à réception <u>du dossier complet</u>, une confirmation par mail ou par courrier vous sera envoyée, sans celle-ci, votre inscription n'est pas retenue.

- Extrait K Bis ou une carte de commerçant non sédentaire en cours de validité
- Attestation d'assurance multirisques, obligatoire en cours de validité

L'installation de votre stand :

- Vendredi 12 septembre de 16h à 17h30
- Le samedi et le dimanche avant 10h sur votre emplacement.

Un gardiennage professionnel est assuré les nuits de vendredi et samedi

Les exposants doivent respecter les limites des stands, laisser les allées libres et les issues de secours dégagées.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des dommages causés aux biens ou aux marchandises et personnes, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation responsable de la manifestation.

L'équipement électrique utilisé par les exposants doit être conforme aux normes en vigueur.

Dès que votre véhicule est déchargé, il est impératif de le stationner à l'emplacement réservé pour les exposants. Seuls les véhicules réfrigérés assurant le maintien de la chaîne du froid seront autorisés à rester sur les stands.

- Désinstallation à partir de 18h le dimanche 14 septembre 2025

La signature de ce bulletin oblige l'exposant à se	conformer aux prescriptions.
Je soussigné(e) des Médiévales du vendredi 12 septembre au dir	
Lu et approuvé	
À	
Le	
Signature obligatoire	